

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN LIGNE DE LA FUACE

1. Prière – réflexion d'ouverture (Par Salters Sterling)
2. Amendements constitutionnels
3. Proposition d'affiliation de l'UCJG du Danemark
4. Prière de Clôture – réflexion (Avocate au Barreau et Aînée de la Fédération, Me Mandy Tibbey)

Nomination du présidium

Noms proposés

1. Modératrice de l'Assemblée Générale en Ligne (Présidente de la FUACE, Georgine Kengne Djeutane)
2. Vices Modérateurs (Annika Foltin (Membre du Comité Executif Europe, Marco Fornerone (Membre de l'équipe de transition, Oscar Reicher, Membre du Comité Exécutif Amérique Latine, Me Mandy Tibbey (Avocate au Barreau & Aînée de la Fédération, Asie Pacifique (Australia) – Nous demandons a d'autres membres du Comité Executif de se joindre nous) Louis ou Brandi ou encore (Salma ou Immanuel)
3. Secrétariat de l'Assemblée Générale en ligne, Necta Montes, Secrétaire Générale de la FUACE

Annexes

1. Informations générales sur l'Assemblée Générale
2. Amendements constitutionnels proposées pour vote
3. Demande d'affiliation de l'UCJG du Danemark et informations générales sur le mouvement
4. Règles de l'Assemblée Générale

1. Au sujet de l'Assemblée Générale en Ligne

La FUACE a tenue sa 35e Assemblée Générale du 27 Février au 5 Mars 2015 à Bogota (Colombie). Au cours de l'Assemblée, un rapport de travail du groupe Futur de la Fédération (FoF) a été présenté et approuvé par l'Assemblée. Les recommandations de ce groupe de travail devaient veiller à ce qu'au cours des deux prochaines années, les dispositions soient prises pour assurer la transition vers des changements importants dans les systèmes et les structures de la FUACE afin d'assurer sa durabilité et sa stabilité à la fin d'une période de deux ans.

L'équipe de Transition Intérimaire a été alors mandaté de développer et de proposer des processus de réforme tout d'abord visant la gouvernance (1) et en second lieu, les

systèmes (2) opérationnels de la FUACE dans sa forme et son fonctionnement actuel. Les travaux du groupe de travail du Futur de la Fédération sera poursuivie par l'équipe de Transition formée après l'Assemblée de Bogota. L'équipe de Transition a présenté son rapport à la réunion du Comité exécutif du 14 et 15 Décembre 2015 en Sicile. Le Comité exécutif a approuvé les modifications de la constitution et a par la suite demandé que les amendements proposés soient votés par les mouvements affiliés lors d'une Assemblée générale en ligne, étant donné que les amendements constitutionnels ne peuvent être approuvés que lors d'une Assemblée générale.

Le Comité exécutif à juste titre avait estimé que les modifications proposées ne devraient pas attendre la prochaine Assemblée générale, qui se tiendra dans plusieurs années à venir. Plus important la FUACE ne possédant pas les fonds nécessaires pour convoquer une réunion extraordinaire en personne afin d'étudier les modifications proposées. Les amendements sont proposés afin de s'assurer que la mission de la FUACE se poursuivre avec vigueur et vitalité et aussi dans le but d'assurer sa viabilité financière.

Deux grands principes sous-jacents ont influé ou guidé la décision du Comité Exécutif dans la proposition de ces amendements. Tout d'abord, les modifications proposées visent à rendre plus efficace la structure de décision de la Fédération de façon à qu'une pleine participation démocratique de tous dans les orientations structurelles de la Constitution de la FUACE sans perdre les avantages d'une rencontre en personne des membres pour un développement communautaire et l'égalité de participation, spécialement compte tenu des obstacles liés à la langue (traduction en langue multiples) et l'accès aux infrastructures Nouvelles Technologies de la Communication et la connectivité.

En second lieu, les modifications proposées trouvera des façons de rendre la gouvernance et l'administration de la Fédération, plus efficace et suivant les normes professionnelles des opérations tout en conservant la structure de direction et le processus de prise de décision «pour les étudiants dirigé par les étudiants».

La Commission Constitutionnelle composée par les membres suivantes a été formée, approuvée par le Comité Exécutif et est constituée de: (Annika Foltin (Membre du Comité Exécutif Europe, Marco Fornerone (Membre de l'équipe de transition, Oscar Reicher, Membre du Comité Exécutif Amérique Latine, Me Mandy Tibbey (Avocate au Barreau & Aînée de la Fédération, Asie Pacifique (Australia), Necta Montes, Secrétaire de la FUACE et Georgine Kengne Djeutane (Présidente de la FUACE) mandatée pour préparer le contenu et le déroulement (processus) de l'Assemblée en ligne.

L'équipe a commencé son travail en recherchant des experts en informatique qui devraient construire la plateforme en ligne de l'Assemblée générale. Le MEC de Hong

Kong a généreusement offer son expertise et de travailler avec Necta pour mettre a notre disposition une plateforme opérationnelle que nous utiliserons.

En tenant compte du fait que tous les MECs n'ont pas un accès facile à internet, les memes informations seront également envoyée par courriel pour faciliter la participation de ceux qui ne pourront utiliser la plateforme pour quelques raisons que ce soit.

Une invitation aux mouvements qui souhaitaient proposer d'autres amendements constitutionnels avait été envoyé avec une précision que c'est la première fois que la FUACE organisait une Assemblée générale en ligne et que le processus devrait etre très délicat. Nous leur avons alors demandés de garder leurs proposition d'amendements pour la prochaine Assemblée générale. Deux mouvements à savoir le MEC de la Norvège et le MEC de Hong Kong ont envoyés des propositions d'amendements pour le vote qui ont été pris en compte dans les amendements à vous présentés.

Lisant la Constitution de la FUACE et se référant à L'article IV sur l'Assemblée Générale

A. Cette Assemblée Générale en ligne aura seulement (deux) 2 fonctions

- 1) Examiner et de voter sur les changements proposés dans la Constitution.
- (2) Statuer sur la demande d'affiliation et examiner l'état des mouvements affiliés, suite aux recommandations du Comité exécutif, en consultation avec le Comité régional concerné

B. La Composition de l'Assemblée ne changera pas (Cf Constitution de la FUACE)

C. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale en ligne est approuvé par les membres du Comité Executif

D. Le quorum de l'Assemblée Générale en ligne sera vérifié par le Président et la Secrétaire Générale entre les dates proposées

4. Les règles de l'Assemblée Générale

- Chaque mouvement est responsable de toute initiative de consultation nécessaire en son sein afin équiper le mouvement dans l'expression de son opinion.
- Chaque mouvement doit déterminer qui participera à l'Assemblée générale en ligne et votera au nom de ce mouvement et veiller à ce que la personne ainsi nommée le fasse.

- Si toute personne désignée comme délégué d'un mouvement tombe malade ou est autrement incapable de voter, il appartiendra à ce mouvement national de nommer un(e) remplaçant/e à voter au nom de ce mouvement.
- Le/la modérateur (trice) (Président de la FUACE) doit demander quelque conseils et/ou d'assistance du aux co-moderateurs et au Secrétariat de la FUACE qu'elle estime pour le bon déroulement du vote.
- Le/la modérateur(trice) doit veiller à ce que le quorum de l'Assemblée Générale en ligne soit atteint.
- Au cas où un mouvement, pour une raison quelconque ne votent pas dans le délai imparti pour le vote, le modérateur doit, à sa seule discrétion, mais aussi demander conseils qu'elle jugera utile pour déterminer s'il faut prolonger le temps de vote d'un mouvement, seulement selon si la cause évoquée est raisonnable, à son avis. (Il n'est pas prévu que cela soit nécessaire, parce que nous anticipons que tous les mouvements voteront dans le délai alloué pour voter).